

**DELIBERATION N° 2024-047  
DE LA COMMUNE DE REOTIER  
Séance du 31 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un octobre,  
A 18 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

**Date de la convocation** : 22 octobre 2024

**Nombre de Conseillers** :

**En exercice** : 11

**Présents** : 8

**Votants** : 11

**Étaient présents** : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, GRAZIANO Antoine, Marc CASTELLACCI, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER, Damien GANDELLI.

**Procuration de** : Michel COLLOMB à Roland Marseille  
Mariette PIOVESAN à Antoine GRAZIANO  
Hervé CASTILLO à Marcel CANNAT

**Secrétaire de séance** : Michel MOURONT

**Objet de la délibération** : Frais de participation au Congrès des Maires de France.

Monsieur Michel MOURONT 1er adjoint, expose à l'assemblée, que les 19, 20 et 21 novembre 2024, se déroulera à Paris le 106<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France et qu'il serait intéressant pour la Commune que Monsieur le Maire puisse y assister et propose aux adjoints et aux Conseillers Municipaux qui le désirent de participer à ce congrès.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : 9 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstention (monsieur le maire ne prenant pas part au vote)**

- **Approuve** l'expose de Monsieur MOURONT Michel,
- **Accepte** de prendre en charge la totalité des frais de participation au Congrès des Maire de France. Le remboursement par la Mairie de Réotier de ces frais est conditionné par la présentation de justificatifs et factures.
- **Autorise** Monsieur Michel MOURONT 1<sup>er</sup> Adjoint à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire de Réotier  
Michel MOURONT

